

Le Numéro 15 CENTIMES BUREAUX ET REDACTION: 71, Grande-Rue, 71, Tournai, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

MERCREDI 17 NOVEMBRE 1920 Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Tournai

Journal de Tournai

DIRECTRICE: Madame Veuve ALFRED REBOUX

L'ÉCHEC de M. Venizelos

« L'attente de M. Venizelos a été trompée... Dès qu'il connaîtra le résultat final des élections, il démissionnera... »
Est-ce croyable dira-t-on? C'est pourtant par ces mots que débute un télégramme daté d'Athènes et dont l'estampille officielle nous interdit de mettre en doute l'authenticité. Ainsi tel est l'aveu stupéfiant, déconcertant, que le gouvernement hellénique lance à travers l'Europe: contre toute attente, la majorité des électeurs grecs s'est prononcée contre la politique de M. Venizelos, contre l'homme d'Etat auquel l'illustre patrie de Péloponèse doit sa prospérité nouvelle, sa jeune gloire militaire, son prestige reconquis, la réalisation de ses aspirations territoriales les plus ambitieuses — j'allais dire les plus insensées!

Il y aurait, en vérité, dans ce coup de théâtre, un beau sujet de dissertation sur l'ingratitude des peuples, si hélas des réalités plus immédiates et plus graves ne sollicitaient nos réflexions.

Qui dit, en effet, échec de Venizelos, dit victoire de Constantin. Il avait eu soin de l'annoncer lui-même dans ses impétueux discours. « Lui ou moi », déclarait-il pour qu'aucune équivoque ne fût possible: « chacun savait par conséquent à quel il s'engageait en déposant son bulletin dans l'urne: il avait qu'en votant pour l'illustre Crétois, il repudiait sinon la dynastie royale, du moins l'ordre successoral direct; il acceptait en même temps les conséquences qu'entraînerait le refus des autres princes de la Maison constantinoise d'assumer l'héritage du roi Alexandre: ses conséquences étaient, en un mot, un réajustement en un changement de régime, ce qui donne raison à la perspicacité de M. Venizelos lorsqu'il reconnaissait que la Grèce n'était pas encore mûre pour une république.

Faut-il toutefois attribuer à cette seule raison le revirement du pays? Ne pensons pas que son loyalisme envers la dynastie en soit l'unique cause. Nous nous figurons, d'après les nouvelles que nous recevons depuis quelque temps d'Athènes que la « défection » qui vient de se manifester à l'égard du grand patriote tient à des causes psychologiques parfaitement humaines: elle tient à ce que M. Venizelos avait, aux yeux de beaucoup de gens, le tort impardonnable d'être devenu trop populaire à l'étranger et trop autoritaire à l'intérieur. Il s'était attiré la haine des modérés et des envieux, qui sont en tous pays majoritaires; son prestige était jaloux, son esprit de domination inquiétant; un homme qui défait les Rois est capable de brider les peuples, et le parti socialiste, soutenu en cette circonstance par le parti des centistes, l'armée, par tous ces politiciens qui, depuis qu'il exerce une dictature, s'étaient vus contraints de renoncer aux bénéfices du pouvoir, aux prébendes que leur attrahait les abus et les complaisances auxquels ils se prêtèrent, tous ces mécontents devaient fatalement exploiter l'embarras dans lequel l'ouverture inopinée de la succession au trône plaçait le gouvernement vénizéliste. La chute de M. Venizelos n'est que le résultat de leurs efforts coalisés.

Il est à prévoir, toutefois, que ses partisans, qui sont encore nombreux, n'accepteront pas avec résignation le verdict de la consultation nationale; la manifestation ressentiment qui s'est produite l'autre jour dans les rues d'Athènes, aux cris de « à bas Constantin! » atteste que l'éventualité du retour du beau-frère de Guillaume est loin de rallier tous les suffrages.

Aussi est-il permis de supposer que l'échec de M. Venizelos ne clarifie pas la crise; il se peut même qu'avant que la Grèce ait réglé ses destinées, elle subisse encore la guerre civile du moins un état d'anarchie dont il est impossible de prévoir les conséquences. Il est possible enfin que les hommes qui seront chargés de résoudre le problème dynastique — les Grecs sont de fins politiques — s'entendent pour éviter le rappel de Constantin et d'accord avec les puissances intéressées, offrent la couronne au diadoque, qui par suite de son mariage avec une princesse roumaine serait moins suspect que son père.

Cette solution de conciliation, que l'on avait laissé pressentir, ne serait évidemment pas des plus satisfaisantes, mais entre deux dangers, il convient d'accepter le moindre; or, tout serait préférable — particulièrement pour la France — à un état d'anarchie dans le Prince qui s'est montré l'ami de l'Allemagne et qui n'a pas hésité à faire tirer sur nos marins...
L. G.

A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

LA NOMINATION DES COMMISSIONS

Genève, 16 novembre. — La séance de ce matin a été consacrée à l'examen du mode de nomination des commissions. Le grand article de l'assemblée désire réduire au minimum les discussions publiques, et être appelée à se prononcer seulement sur les rapports et les résolutions.

Lord Robert Cecil propose, à midi 20, que les séances des commissions soient publiques.

DERNIÈRE HEURE

A LA CHAMBRE

Impressions de Séance

Paris, 16 novembre. — La discussion sur le projet de loi relatif à la reprise des relations avec le Saint-Siège, a commencé dans une atmosphère de calme qui paraît désarmer les radicaux les plus sectaires. Il est vrai qu'au début de son intervention, M. Noblemaire avait commencé par déclarer que le débat devait rester sur un terrain très élevé, et que le monde a approuvé cette manière de voir.

Un des arguments qui a le plus impressionné la Chambre, est celui qu'a invoqué l'orateur, lorsqu'il a dit que le Vatican était le plus grande agence d'informations du monde et qu'il fallait que nous ayons quelque chose pour empêcher que nous soyons des nouvelles et des interprétations tendancieuses, près du Saint-Siège, comme nous l'avons été pendant la guerre.

Que répondre, d'autre part, à cet autre argument, montrant que l'Angleterre elle-même et la Prusse, protestantes, avaient eu recours à Rome, et à celui du Concordat subsistant en Alsace et en Lorraine?

EN RUSSIE

NOUVELLES MENACES DE JOFFE CONTRE LA POLOGNE

Londres, 16 novembre. — Le « Daily Telegraph » publie cette dépêche de Constantinople: On mande de Riga, que M. Joffe, le délégué bolcheviste, qui négocie la paix avec le vice-président de la délégation polonaise, a déclaré que la Pologne a enfreint l'article 5 de la convention d'armistice, en laissant son armée en dehors de son propre territoire et en permettant l'organisation d'armées blanches sur les territoires polonais.

M. Joffe a prié le vice-président de la délégation polonaise, d'informer Varsovie que la Russie serait contrainte d'apporter des contre-mesures, qui occasionneront éventuellement une rencontre entre les troupes soviétiques russes et les troupes polonaises.

L'ARMÉE DE DEMAIN

LE CONSEIL DES MINISTRES ADOPTE LE SERVICE MILITAIRE DE 18 MOIS avec une période transitoire

Paris, 16 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand. M. Georges Leygues a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

NOS AMBASSADEURS

Sur la proposition du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. de Saint-Aulaire est nommé ambassadeur de France à Londres et M. Défrance, est nommé ambassadeur de France à Madrid.

LE SERVICE MILITAIRE

Le Conseil a ensuite continué l'examen du projet de loi relatif à la durée du service militaire.

Il s'est prononcé pour le service de 18 mois, en principe, mais cette réduction n'entrera en application qu'après une période transitoire, dont la durée sera subordonnée aux besoins de la défense nationale et à la situation extérieure.

M. ANDRÉ LEFÈVRE DÉMISSIONNAIRE?

Paris, 16 novembre. — On annonce dans les couloirs de la Chambre, que M. Lefèvre aurait remis sa démission au président du Conseil.

M. André Lefèvre serait remplacé, au ministère de la guerre, par M. Mazinot, actuellement ministre des pensions, qui aurait lui-même, comme successeur, M. Thuomy, sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement, dont les fonctions seraient supprimées.

LES QUOTIDIENNES

LA FIN DE WRANGEL

Il suffit de lire les journaux socialistes de Paris et de province pour connaître la signification exacte de l'échec de Wrangel. Le désastre de l'armée de Crimée est, pour les révolutionnaires, la revanche bolcheviste de la défaite de Varsovie et, surtout c'est l'espoir de voir durer encore quelque temps le régime des Soviets sur le point de sombrer dans la misère et la honte.

Le général Wrangel devait précipiter la chute du gouvernement de Moscou. Son action militaire et son action politique devaient rendre à la malheureuse Russie la liberté et la vie. Il était l'espoir de ceux qui souhaitaient pour l'ancien empire des tsars non pas une restauration monarchique à laquelle ils n'adhèrent d'ailleurs pas, mais l'établissement régulier d'un pouvoir démocratique basé sur le régime parlementaire.

Les buts de Wrangel contrairement évidemment les visées anarchiques des communistes européens qui ne peuvent prétendre rétablir leur plan de dictature et de révolution qu'après le concours des bolchevistes. Aussi, la fin bolcheviste, certes, mais si malheureuse du soldat trahi par les émissaires et abandonné de ceux qui auraient dû le soutenir, est-elle saluée par les militants d'une presse qui reçoit son riot d'ordre de Lénine.

La responsabilité des événements qui renversent l'un des chefs les plus sérieux de la propagande bolcheviste en Europe et dans le monde, retombe sur les gouvernements alliés qui n'ont point voulu voir que l'effort de la terreur partie qui se jouait en Crimée était la paix générale. En reconnaissant officiellement Wrangel, la France avait tracé leur devoir aux autres nations de l'Étatent. Seul, notre pays n'a pu qu'apporter une aide morale insuffisante à la petite armée qui luttait à bas pour la civilisation.

Les Polonais n'auraient pas signé la paix présumée de Riga qui libère les bataillons rouges, si l'Angleterre et l'Amérique n'avaient consenti aux vainqueurs de la fuite.

Puisse les dirigeants de ces deux puissances éclairés, et les bolchevistes en un ennemi pour l'ordre universel, un ennemi qui leur fera craser un jour ou l'autre, si on ne veut pas périr par lui, pourquoi n'aurait pas profité de la magnifique occasion qui s'offrait après la victoire Polonoise et les succès de Wrangel?

Maurice Auber.

LA REPRISSE DES RELATIONS AVEC LE VATICAN

LA QUESTION DES CULTUELLES

Paris, 16 novembre. — Un personnage important de l'archevêché a déclaré n'avoir pu entendre, sauf deux, que le Saint-Siège ait reconnu les cultuelles.

Je crois que je le saurais si cela était, a-t-il ajouté: il a déclaré que les cultuelles se heurtent à des objections trop fortes, et que tant qu'à les modifier, il faudrait le faire profondément, et qu'ensuite le titre.

Ainsi tout il faudrait retoucher la loi. Nous savons que, des deux côtés, on veut l'apaisement, a ajouté le même personnage: mais avant d'accepter une œuvre, il faut être sûr. Instrument de l'acte, cet instrument est la représentation diplomatique. Commençons par le commencement, la question des cultuelles s'arrangeant ensuite, comme les autres.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN ALLEMAGNE

La lutte contre-révolutionnaire

Berlin, 16 novembre. — Le ministre de l'Économie, Scholz, a déclaré que la production en ignite bruit toujours en augmentant en Allemagne. Elle s'élève, pour juillet, à neuf millions de tonnes, contre huit millions et deux tiers en janvier 1920.

« Le Freilicht », résumant la situation actuelle, souligne l'accroissement de la production du charbon, et l'abondance de la matière première.

La bourgeoisie commence à respirer de nouveau, ajoute ce journal.

Escherich, le véritable dictateur de l'Allemagne, a développé dernièrement en public, son plan de bataille.

Le commissaire pour le désarmement lui a bien préparé la voie, et il ne reste plus à l'organisation Escherich, qu'à mettre la dernière main à son œuvre contre-révolutionnaire.

INFORMATIONS

LA RUE DES SIX-FRÈRES-RUELLAN

À Paris, aux deux extrémités de la rue où est située la maison de la famille Ruellan, la municipalité a décidé de donner l'inscription: « Rue des Six-Frères-Ruellan ».

C'est à la mémoire des six frères Ruellan tombés au champ d'honneur qu'elle rendra cet hommage. Il s'agit des frères: monsieur de Drang, ville libre de M. Charles Ruellan, le docteur d'Étigny-Villain. L'un des six frères tués, capitaine au front, était vicarier à Argenteuil, au sud de Paris.

SUPPRESSION DU SERVICE AÉRIEN DU MATIN ENTRE LONDRES ET PARIS

Londres, 16 novembre. — Le service postal aérien direct de Londres à Paris, qui avait été supprimé le 15 novembre, a été rétabli.

LES AUTORISATIONS D'ABSENCE AU PERSONNEL ENSEIGNANT POUR ASSISTER À L'EXAMINATION DES CORPS DE SOLDATS

Paris, 16 novembre. — Le ministre de l'Éducation nationale publie une circulaire relative aux autorisations d'absence à accorder aux membres du personnel enseignant, pour assister à l'examen des corps de soldats, à l'École de Drang, ville libre.

Une autorisation d'absence, délivrée par le recteur d'académie, n'est valable que pour un seul corps de soldats, sans qu'il soit besoin de recourir à la formalité du congé.

DES DRAPEAUX FRANÇAIS VONT ÊTRE ENCORE DÉPOSÉS PAR L'ALLEMAGNE

Paris, 16 novembre. — Les journaux annoncent que de nouveaux drapeaux français restitués par l'Allemagne arriveront à Paris aux quatre ou cinq jours.

Les ministres de Berlin et de Munich, qui se sont véritablement efforcés d'empêcher que ces emblèmes participassent aux gloires de notre victoire.

DANTZIG VILLE LIBRE

Dantzig, 16 novembre. — Aujourd'hui à l'Assemblée constituante, le haut-commissaire de l'Assemblée a prononcé le discours de Dantzig, ville libre.

LE VOYAGE DES MINISTRES ALLEMANDS EN PAYS OCCUPÉS

MM. Feilchenbach et Simons sont arrivés à Cologne, le 15 novembre.

Le ministre de l'Éducation nationale a prononcé un discours à Düsseldorf.

M. Feilchenbach a dit que le gouvernement allemand et l'Allemagne n'ont pas voulu le guerre (1).

Simons, parlant de l'occupation des provinces rhénanes, a déclaré que les efforts alliés étaient trop élevés, alors qu'un dixième serait suffisant.

UN amendement socialiste au projet de loi

Paris, 16 novembre. — Voici, à titre documentaire, le texte de l'amendement au projet de rétablissement d'une ambassade au Vatican, déposé par plusieurs députés socialistes.

Le gouvernement français a négocié avec le Saint-Siège la levée de l'excommunication prononcée contre toutes les personnes ayant participé à l'application des lois sur les congrégations, et en particulier contre les avocats des liquidateurs.

L'aide militaire anglo-américaine à la France

Une déclaration de M. Bonar Law à la Chambre des Communes

Londres, 16 novembre. — A la Chambre des Communes, un député a questionné le gouvernement sur les mesures qui seraient prises en cas où l'Amérique ne ratifierait pas le traité en vertu duquel la Grande-Bretagne et les États-Unis s'engagent à porter assistance à la France en cas d'attaque.

Dans sa réponse, M. Bonar Law a dit: Je crois qu'il est prématuré d'assurer que les États-Unis ne ratifieront pas le traité, et je m'en voudrais beaucoup de dire qu'ils ne le feront pas, sans indiquer ce que nous ferions dans une telle éventualité.

L'AFFICHAGE DU PRIX DES DENRÉES

Paris, 16 novembre. — Le sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur de-

LES ÉLECTIONS GRECQUES LA DÉMISSION du Gouvernement

Le Régent convoque M. Rhallys

Athènes, 6 novembre. — Le gouvernement a démissionné. Le Régent a convoqué M. Rhallys.

Les derniers résultats

113 VENIZÉLISTES CONTRE 250 ROYALISTES

Athènes, 16 novembre. — Les derniers résultats des élections donnent 113 députés vénizélistes élus, contre 250 royalistes. La défaite des vénizélistes est complète.



M. VENIZÉLOS

M. Venizelos est battu, ainsi que tous ses ministres, sauf deux.

Aucun vénizéliste n'est élu en Macédoine et dans l'ancienne Grèce, sauf en Épire et dans les îles.

Un nouveau problème

Le « Daily News » écrit: Les Alliés ont déposé Constantin. Ils ne peuvent permettre son retour. De sorte qu'un nouveau problème difficile vient s'ajouter à la liste.

On parle du Diadoque

Il est vraisemblable que l'accession au trône du diadoque apparaîtra comme une mesure capable de calmer les esprits, et de rétablir l'union.

C'est l'avis du « Gaulois » qui, commentant les événements, croit possible que les hommes chargés de résoudre le problème dynastique, en accord avec les puissances intéressées, offrent la couronne au diadoque, qui par suite de son mariage avec une princesse roumaine, serait moins suspect que son père.

M. Venizelos se retirera à l'étranger

Athènes, 16 novembre. — Les résultats des élections démontrent toutes les prévisions et provoquent la stupeur générale, sans il bien dans les milieux gouvernementaux que dans les cercles de l'opposition.

Ces derniers ne provoquent aucunement un succès aussi grand.

On dit que M. Venizelos partirait à l'étranger. Il en colle aux libéraux d'accepter la décision du votelet polonoise.

La Hourse est fermée dans la crainte d'une panique.

M. Rhallys formerait le Cabinet

Athènes, 16 novembre. — On déclare que M. Rhallys a consenti à former le cabinet.

Les chefs royalistes se réunissent pour examiner si l'ancien Gouverneur doit être reconnu comme régent.

Exploits de bravi

On mande d'Athènes, 16 novembre. — Les Bravi de l'opposition ont tiré des coups de feu afin de semer la terreur dans la foule. Un jeune homme a été mortellement blessé. Plusieurs Bravi ont été arrêtés.

LE RESULTAT DES ÉLECTIONS SAXONNES

Le résultat définitif des élections saxonnes est le suivant: nationaliste 25, conservateur 30, libéraux 27, socialistes 17, indépendants 15, autres 3.

Les élections ont eu lieu le 15 novembre. Les listes ont été publiées le 16 novembre. Les listes ont été publiées le 16 novembre. Les listes ont été publiées le 16 novembre.

LA DÉFAITE DE WRANGEL

Les Bolchevks ne font aucun quartier

Constantinople, 16 novembre. — L'évacuation complète de la Crimée par les combattants de l'armée de Wrangel a été déclarée, car les Bolchevks ne font aucun quartier.

La flotte russe, sauvée de la main-mise rouge, stationnera à Varna et à Constantinople.

Wrangel et 70.000 Russes ont quitté Sébastopol

Sébastopol, 16 novembre. — Le nombre des évacués s'élève à environ 70.000. Le général Wrangel a quitté Sébastopol aujourd'hui, à bord d'un croiseur russe.

La solution à la crise ministérielle belge

Le Cabinet serait constitué jeudi

Bruxelles, 16 novembre. — Il est probable que c'est M. Van de Vyvere, membre de la droite damoise, à qui M. Carton de Wiart confiera le portefeuille des Affaires intérieures.

On croit que M. Carton de Wiart aboutira, mercredi, dans sa combinaison, et que le nouveau-ministère sera constitué jeudi.

A LA CHAMBRE LA REPRISSE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LE VATICAN

Un éloquent rapport de M. Noblemaire. — Une vive contre-attaque de M. Herriot. — M. Barthou déclare: « Je vote-rai le projet. » — La suite renvoyée à jeudi.

AVANT LA SÉANCE

Paris, 16 novembre. — Les tribunes et les galeries publiques sont déjà fort garnies, lorsque M. Raoul Péret monte au fauteuil présidentiel à 3 heures précises. Les députés commencent seulement à arriver.

M. Noblemaire, rapporteur du projet relatif au rétablissement de l'ambassade française auprès du Saint-Siège, s'entretient avec le Président.

MM. G. Leygues, Jourdain, Honorat sont au banc du Gouvernement.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 15 heures 05, devant cent cinquante députés environ.

La Chambre applaudit unanimement la lecture d'un télégramme de félicitations du président du Storting de Norvège, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la République.

UNE INTERPELLATION DE M. VARENE

Le Président annonce que M. A. Varenne demande à interpellier le Gouvernement sur la suppression de certaines clauses dans un programme de fêtes du 11 novembre.

M. Féret. — Que jour propose le Gouvernement pour la discussion de cette interpellation?

M. Honorat fait un geste significatif qui est à la disposition de la Chambre.

M. Goussavy. — Je demande le maintien de l'ordre du jour, qui sont des points à discuter entre une question de chômage et l'assistance aux vieillards. (Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs.)

M. Alexandre Varenne. — Je demande alors que mon interpellation revienne en fin de séance.

Le ministre de l'Éducation nationale se lève à mains levées et la fixation à la fin de la séance de l'interpellation Varenne est reportée à mains levées.

CAISSES D'ÉPARGNE

La Chambre aborde son ordre du jour.

Elle adopte la nomination de deux membres de la Commission supérieure des Caisse d'épargne, présentés par la Commission d'assurance: MM. Courtial et Jules Lambert.

LA LOI D'ASSISTANCE

Elle adopte sans débat la proposition de loi relative à l'assistance obligatoire aux vieillards.

M. Goussavy déclare s'opposer aux interpellations de la Commission supérieure des Caisse d'épargne, l'abbé Lemire permettant le cumul de certaines allocations avec les allocations d'assistance.

La Chambre ne modifie pas les deux autres articles du projet, qui sont votés en fin de séance.

Article premier.

« Art. 20 de la loi du 14 juillet 1905 est ainsi modifié: « L'assistance à domicile consiste dans le paiement d'une allocation mensuelle. Le taux de cette allocation est arrêté par chaque commune sur le Conseil municipal, sous réserve de l'approbation du Conseil général et du ministre de l'Intérieur. Il ne peut être inférieur à 15 francs, et à moins de circonstances exceptionnelles, supérieur à 40 francs.

« S'il est supérieur à 40 francs, la délibération du Conseil général est soumise à l'approbation du ministre de l'Intérieur, qui statue, en avis du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

« Dans le cas où l'ex-cédent 50 francs, l'ex-cédent n'entre en compte ni pour le calcul des remboursements effectués au profit de l'Etat, ni pour la détermination de la subvention du département et de l'Etat prévue au titre IV.

« Au cas où la personne admise à l'assistance dispose déjà de certaines ressources, la quotité de l'allocation est diminuée du montant de ses ressources.

« Toutefois, celles provenant de l'épargne, notamment d'une pension de retraite, qui n'est acquise ayant droit, n'entrent pas en compte, si elles n'excèdent pas 50 francs.

« Cette quotité est élevée à 100 francs pour les agents-trouvés justifiant qu'ils ont élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. »

Dans le cas où les ressources dépassent ces chiffres, l'ex-cédent n'entre en compte que jusqu'à concurrence de moitié, sans que les ressources provenant de l'épargne et l'allocation d'assistance puissent ensemble dépasser la somme de 50 francs.

« Les ressources fixes et permanentes, provenant de la bienvéillance privée, entrent seules en compte, jusqu'à concurrence de moitié, avec la moitié de leur montant de 100 francs.

« Art. 2. — La présente loi entrera en application le 1er janvier 1921.

LE RÉTABLISSMENT DE L'AMBASSADE DU VATICAN

L'ordre du jour appelle le projet de loi portant ouverture au ministère des Affaires étrangères de crédits s'élevant à 220.812 fr. 50 nécessaires au rétablissement de l'ambassade de la République française auprès du Vatican.

M. Georges Leygues reste seul au banc du Gouvernement.

Discours du rapporteur

M. Noblemaire, rapporteur de la Commission des Finances, rappelle d'abord dans quelles circonstances, en 1918, il s'est agi de rétablir les relations diplomatiques avec le Vatican.

La Chambre l'écoute avec une grande sympathie. La majorité des députés se lève et applaudit, lorsqu'il dit qu'il s'agit d'un argument de savoir aujourd'hui, puisque la laïcité de l'Etat républicain

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

D'autre part, il n'y a pas nos intérêts et l'Europe.

Aujourd'hui, le Doyen formidable de l'Allemagne est plus unie et plus pressée que jamais. L'Etat a donc un intérêt à ce que la République française soit représentée auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.

LE RETABLISSEMENT D'UNE NONCIATURE A PARIS

M. Noblemaire. — Le rétablissement d'une nonciature à Paris présente peut-être un intérêt plus grand pour nous que pour le Vatican.

En tous cas, si l'on propose au Sénat de rétablir la nonciature, il n'y a rien de plus à faire que de repousser les crédits. Mais l'Etat n'a pas de la nonciature de rétablir comme nous sommes représentés auprès du chef des catholiques, c'est un véritable intérêt national, mais surtout un intérêt de la République, car c'est un fait que la République française s'est solennellement engagée à faire respecter les traditions et les croyances des Alsaciens et des Lorrains, heureux d'avoir euh respectés leur patrie peuvée.